



L'essentiel du conseil communautaire

19/12/2023

Réfectoire de l'école - Saint-Jean-Ligoure

Aménagement du Territoire et Environnement

Budget Ordures Ménagères (OM) 2023 - Le Conseil communautaire a voté, à l'unanimité, l'effacement de dettes (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères - REOM) - cas de surendettement - pour un montant de 2 058,83 € (exercices 2018 à 2023). Par ailleurs, une décision modificative sur le budget OM a été votée à l'unanimité.

Tarifs Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) pour 2024

Présentation du budget prévisionnel OM 2024 marquée par l'augmentation des participations au SYDED 87 (transport, incinération, taxe d'enfouissement : + 7.2%, collecte et tri sélectif, déchèteries : + 5%). Afin d'équilibrer de budget, les recettes via les redevances doivent être augmentées de 6.4%. La grille tarifaire 2024 en découlant a été validée par le Conseil communautaire (6 abstentions).

Les principaux tarifs sont :

Abonnement au service part fixe avec forfait de 12 levées par an + l'accès aux déchèteries et aux éco-points	
ABONNEMENT Catégorie 1 - bac 120 litres	149,00 €
ABONNEMENT Catégorie 2 - bac 240 litres	159,00 €
ABONNEMENT Catégorie 3 - bac 360 litres	168,00 €
ABONNEMENT Catégorie 4 - bac 660 litres	202,00 €
Levées supplémentaires part variable	
Bac 2 roues (120 - 240 - 360 l) à partir de la 13 ^e dans l'année	3,30 € par levée
Bac 4 roues (660 l), à partir de la 13 ^e dans l'année	5,80 € par levée
Poids des déchets résiduels collectés	
Avec un poids minimum facturé pour chaque levée de 5 kg pour un bac 2 roues (120 / 240 / 360 l) et de 10 kg pour un bac 4 roues (660 l)	0,34 € par kg

Manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage

Le SYDED de la Haute-Vienne a relayé récemment un manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage une initiative prise par le SMICVAL (Syndicat de collecte et de traitement des déchets du Libournais en Haute-Gironde).

<https://www.change.org/p/exigez-moins-d-emballages-plastiques>

Ce manifeste a été adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire.

Urbanisme

Les modifications simplifiées n°1 et 2 - PLUi Monts de Châlus et PLUi Pays de Nexon, suite à la mise à disposition du public, ont été adoptées à l'unanimité. Elles portent notamment sur : harmonisation et simplification de certaines règles, ajout de granges pouvant être transformées en habitation, identification de locaux commerciaux à préserver, dont le rez-de-chaussée ne pourra pas être transformé en habitation, correction d'erreurs matérielles et modifications ponctuelles du plan de zonage.

Par ailleurs, le conseil communautaire, à l'unanimité a prescrit de nouvelles procédures de modifications simplifiées des 2 PLUi :

- **PLUi Monts de Châlus** : suppression de deux emplacements réservés et Identification d'une maison d'habitation en zone Ux sur la Commune de Châlus
- **PLUi Pays de Nexon** : modification du classement d'un terrain sur la Commune de Janailhac

Ces procédures de modifications simplifiées seront réalisées en interne et feront l'objet d'une mise à disposition du public pendant une durée de 1 mois selon la procédure habituelle.

Candidature au projet « Jardin bourdonnant » du PNR Périgord Limousin

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé de candidater à l'appel à projet du PNR Périgord-Limousin pour le Jardin de l'An Mil (jardin intercommunal à Rilhac-Lastours) afin de bénéficier de l'accompagnement du PNR pour la création d'un jardin favorable aux pollinisateurs sauvages, dans une démarche participative. Jacques BARRY a été désigné élu référent pour ce projet.

Point d'information avancement de la définition des Zones d'accélération des Énergies Renouvelable (ZAE nR)

12 communes ont fait appel à l'accompagnement proposé par la Communauté de communes pour la définition des ZAE nR qui relève de leur responsabilité. La chargée de mission intercommunale a d'ores et déjà présenté les éléments techniques d'aides à la décision à 10 communes et leur a fourni des éléments pour définir les modalités de concertation.

Conformément à la loi, un débat sera organisé sur ces zonages en Conseil communautaire au 1^{er} trimestre 2024.

Patrimoine et Espaces verts

Bilan 2023 et orientations d'investissements 2024 : une présentation a été faite en séance. À titre d'illustration, en 2023 : renouvellement d'un camion de collecte, achat d'un podium pour le prêt, renouvellement des marchés de maintenance des bâtiments. En cours ou à venir plusieurs projets : **Travaux de réfection des sols – Multi-accueils Lili prune – Les Cars** : le Conseil communautaire a validé à l'unanimité, les travaux, prévus à l'été 2024, pour un montant de 16 470,18 € HT. **Travaux de réhabilitation de l'ALSH – « Le Terrier des Galoupiaux »** – Janailhac : pour améliorer les conditions d'accueil des enfants, le Conseil communautaire a validé à l'unanimité, les travaux pour un montant de 67 800 € HT.

Deux subventions de 80% sont sollicitées auprès de la CAF pour ces travaux dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Questions et informations diverses

Programme Local de l'Habitat (PLH) – les subventions pour 2 nouveaux projets de rénovation de l'habitat ont été validés pour un montant de 1 400 €.